



UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES
GENÈVE

**COMITE
TECHNIQUE**

**Trente-huitième session
Genève, 15 – 17 avril 2002**

**COMITE ADMINISTRATIF
ET JURIDIQUE**

**Quarante-cinquième session
Genève, 18 avril 2002**

ADDITIF AU DOCUMENT TC/38/14 – CAJ/45/5

SOUS-GROUPE AD HOC D'EXPERTS TECHNIQUES ET JURIDIQUES
SUR LES TECHNIQUES BIOCHIMIQUES ET MOLECULAIRES
("GROUPE DE REFLEXION SUR LES TRAVAUX DU BMT")

Recommandations du Groupe de réflexion sur les travaux du BMT
et avis du Comité technique
et du Comité administratif et juridique
en ce qui concerne les techniques moléculaires

Document établi par le Bureau de l'Union

Introduction

1. Le présent document vise à présenter aux groupes de travail techniques les recommandations du Sous-groupe ad hoc d'experts techniques et juridiques sur les techniques biochimiques et moléculaires en ce qui concerne l'utilisation éventuelle de techniques moléculaires aux fins de l'examen DHS ainsi que l'avis du Comité technique et du Comité administratif et juridique sur ces recommandations. Il contient aussi la conclusion du Comité technique en ce qui concerne le futur programme de travail des sous-groupes ad hoc sur les plantes cultivées et le rôle futur du Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN.

2. Les sigles et abréviations suivants sont utilisés dans le présent document :

CAJ :	Comité administratif et juridique
TC :	Comité technique
TWP :	Groupe de travail technique
TWA :	Groupe de travail technique sur les plantes agricoles
TWC :	Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur
TWF :	Groupe de travail technique sur les plantes fruitières
TWO :	Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers
TWV :	Groupe de travail technique sur les plantes potagères
BMT :	Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment sur les profils d'ADN

Groupe de réflexion sur les travaux du BMT :	Sous-groupe ad hoc d'experts techniques et juridiques sur les techniques biochimiques et moléculaires
Sous-groupes sur les plantes cultivées :	Sous-groupes ad hoc sur les plantes cultivées

Recommandations du Groupe de réflexion sur les travaux du BMT

3. Le Groupe de réflexion sur les travaux du BMT, créé par le TC et le CAJ, s'est réuni le 16 avril 2002, sous la présidence du secrétaire général adjoint pour examiner les propositions relatives à l'utilisation de techniques biochimiques et moléculaires figurant dans l'annexe du document TC/38/14 – CAJ/45/5. Il a abouti aux conclusions suivantes :

Il a estimé que la proposition 1 (option 1a) relative à l'utilisation d'un marqueur de gènes pour prévoir un caractère phénotypique), à partir des hypothèses énoncées dans la proposition, pouvait être retenue au regard des dispositions de la Convention UPOV et ne compromettrait pas l'efficacité de la protection octroyée en vertu du système de l'UPOV.

Les propositions 2, 3 et 4 (option 2 : étalonnage des seuils concernant les caractères moléculaires par rapport à l'écart minimal prévu pour les caractères traditionnels en ce qui concerne, respectivement, le colza, le maïs et le rosier), lorsqu'elles sont utilisées aux fins de la gestion des collections de référence, ont été considérées, à partir des hypothèses énoncées dans les propositions, comme susceptibles d'être retenues au regard des dispositions de la Convention UPOV et ne compromettraient pas l'efficacité de la protection octroyée en vertu du système de l'UPOV.

En ce qui concerne la proposition 5 (option 3 pour le rosier) et la proposition 6 (option 3 pour le blé), il a noté l'absence d'un consensus quant à l'acceptabilité de ces propositions au regard des dispositions de la Convention UPOV et également l'absence d'un consensus quant à la question de savoir si elles compromettraient l'efficacité de la protection octroyée en vertu du système de l'UPOV. Il a été considéré comme préoccupant que, dans le cadre de ces propositions, compte tenu de la méthode utilisée, il soit possible d'utiliser un nombre illimité de marqueurs pour trouver des différences

entre les variétés. Il a également été considéré comme préoccupant que des différences soient établies au niveau génétique mais n'apparaissent pas dans les caractères morphologiques.

4. Le secrétaire général adjoint a aussi fait les observations générales suivantes. Premièrement, l'accès à des techniques protégées par des brevets a été mentionné comme une source de préoccupation. Deuxièmement, le groupe a souligné qu'il est important d'étudier si les méthodes nouvelles sont économiquement avantageuses. Troisièmement, il a aussi été débattu de l'importance du lien entre les caractères phénotypiques et les techniques moléculaires. Enfin, il est ressorti qu'il est important d'examiner l'homogénéité et la stabilité en ce qui concerne les caractères déjà utilisés en vue d'apprécier la distinction.

Avis du TC et du CAJ sur les recommandations du Groupe de réflexion sur les travaux du BMT

5. Le TC a examiné les conclusions du Groupe de réflexion sur les travaux du BMT et a fait siennes ces conclusions, confirmant qu'il pouvait être donné suite aux propositions 1, 2, 3 et 4 sur la base des hypothèses formulées, tout en reconnaissant la nécessité d'examiner ces hypothèses de façon approfondie et, dans le cas des propositions (2, 3 et 4) relatives à l'option 2, d'améliorer la relation entre les écarts morphologiques et les écarts moléculaires. Il a aussi noté la divergence des points de vue exprimés en ce qui concerne les propositions 5 et 6.

6. Le TC a retenu le programme indiqué ci-après en ce qui concerne la communication des résultats de la réunion du Groupe de réflexion sur les travaux du BMT.

a) Communication des recommandations du Groupe de réflexion sur les travaux du BMT au CAJ, avec le point de vue du Comité technique.

b) Établissement par le Bureau de l'Union d'un document (le présent document) contenant ces recommandations et le point de vue du TC et du CAJ, pour distribution aux TWP.

c) Étude du présent document par les TWP, qui examineront aussi les rapports détaillés établis par les sous-groupes sur les plantes cultivées.

d) Présentation du point de vue des TWP pertinents à la réunion des sous-groupes sur les plantes cultivées.

7. Le CAJ a adopté les conclusions du Groupe de réflexion sur les travaux du BMT et a fait sien l'avis du TC.

Futur programme de travail des sous-groupes sur les plantes cultivées

8. Le TC a adopté le programme suivant pour les sous-groupes existants sur les plantes cultivées :

a) mais : aucune future réunion prévue à ce stade; à examiner par le TWA;

- b) colza : tenue d'une réunion après la prochaine réunion du TWA (et non pas en même temps), mais avant la prochaine session du BMT;
- c) rosier : tenue d'une réunion avant la prochaine réunion du TWO;
- d) tomate : aucune future réunion prévue à ce stade; à examiner par le TWV;
- e) blé : tenue d'une réunion après la prochaine réunion du TWA (pas en même temps), mais avant la prochaine session du BMT.

9. Le TC a approuvé la création de nouveaux sous-groupes sur les plantes cultivées de la façon suivante :

- a) canne à sucre : tenue de sa première réunion immédiatement après la prochaine réunion du TWA, à laquelle elle sera associée;
- b) pomme de terre : tenue de sa première réunion immédiatement après la prochaine réunion du TWA, à laquelle elle sera associée;
- c) champignon de couche : tenue de sa première réunion immédiatement après la prochaine réunion du TWV, à laquelle elle sera associée;
- d) soja : tenue de sa première réunion immédiatement après la prochaine réunion du TWA, à laquelle elle sera associée, si les experts manifestent un intérêt suffisant.

10. Le TC a convenu que les présidents par intérim des nouveaux sous-groupes sur les plantes cultivées devront être désignés de concert par le président du TC et le président du groupe de travail technique intéressé et que les personnes ainsi désignées devront être confirmées dans leur fonction par le Comité technique à sa réunion du printemps 2003. Il a convenu qu'il ne devrait pas être créé de sous-groupe sur les plantes cultivées pour le pêcher ou les agrumes à ce stade.

Futur rôle du BMT

11. Le TC a examiné le rôle du BMT au vu des éléments nouveaux intervenus dans le cadre de l'UPOV, en ce qui concerne les techniques biochimiques et moléculaires et, en particulier, la création du Groupe de réflexion sur les travaux du BMT et des sous-groupes sur les plantes cultivées. Ses délibérations ont eu lieu sur la base de la proposition émanant du BMT figurant au paragraphe 24 (encadré 1) du document TC/38/3. À partir de là, il a convenu que le futur rôle du BMT s'établira ainsi :

Le BMT est un groupe ouvert aux experts en DHS, aux spécialistes des techniques biochimiques et moléculaires et aux obtenteurs, dont le rôle est

i) de passer en revue les progrès d'ordre général réalisés dans le domaine des techniques biochimiques et moléculaires;

ii) de se tenir au courant des applications pertinentes des techniques biochimiques et moléculaires pour l'amélioration des plantes;

iii) d'examiner l'application éventuelle de techniques biochimiques et moléculaires aux fins de l'examen DHS et de rendre compte de ses réflexions au Comité technique;

iv) le cas échéant, d'élaborer des directives concernant des méthodes biochimiques et moléculaires et leur harmonisation et, en particulier, de contribuer à l'élaboration du document TGP/15, "Nouveaux types de caractères". Ces directives doivent être élaborées en commun avec les groupes de travail techniques;

v) d'examiner les initiatives des TWP en ce qui concerne la création de sous-groupes propres aux plantes cultivées, en tenant compte des informations existantes et de la nécessité de disposer de méthodes biochimiques et moléculaires;

vi) d'élaborer, de concert avec le TWC, des directives relatives à la gestion et à l'harmonisation des bases de données biochimiques et moléculaires;

vii) de recevoir des rapports des sous-groupes sur les plantes cultivées et du Groupe de réflexion sur les travaux du BMT;

viii) de servir de cadre à des discussions sur l'utilisation des techniques biochimiques et moléculaires en ce qui concerne les notions de variété essentiellement dérivée et d'identification variétale.

[Fin du document]